

ESDC CLOUD EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICES INFONUAGIQUES À LONG TERME ISQ #001- QUESTION & RÉPONSE

Question #	Question	Réponse
1	À l'alinéa b) de la section 1.2, Aperçu du projet, on indique que la structure exacte de l'instrument d'approvisionnement sera présentée à l'étape de la demande de propositions. Pouvez-vous fournir des précisions sur la signification de cet énoncé? L'intention est-elle d'utiliser un instrument d'approvisionnement autre que l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC?	Le Canada n'utilisera pas l'accord-cadre SPC PBMM infonuagique actuel dans le cadre de ce processus d'approvisionnement. SPC et EDSC ont l'intention d'utiliser la prochaine phase de ce processus d'approvisionnement, examen et amélioration des exigences (EAE), pour dialoguer avec des soumissionnaires qualifiés afin de déterminer la structure appropriée des contrats résultants pour répondre aux exigences d'EDSC. Les termes et conditions de l'accord-cadre seront mis à profit dans la mesure où cela a du sens pour les parties respectives.
2	Section 2.2, Questions et commentaires, point a) – IQ – Toutes les questions doivent être soumises au plus tard le 27 mars 2023 à 14 h (HAE). – Considérant la possibilité que les fournisseurs aient des questions subséquentes découlant des réponses reçues à leurs questions initiales, l'État pourrait-il prolonger ce délai de 10 jours?	La clôture de l'IQ a été prolongée conformément à la modification no 003.
3	La section 2.2 de l'IQ est formulée à peu près ainsi : Il est à noter que, à l'étape de la DP, les proposants devront avoir une cible reposant sur des bases scientifiques en concordance avec l'Accord de Paris. Cette exigence reflète la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction, qui entre en vigueur le 1 ^{er} avril 2023. Les modalités applicables seront incorporées aux clauses finales du contrat conclu au terme de ce processus d'approvisionnement. – Veuillez fournir dès que possible les modalités en question. Les proposants auront besoin de temps pour les évaluer, les commenter et apporter les ajustements requis.	Le Canada partagera une ébauche des modalités avec les répondants qualifiés au cours de l'étape de l'EAE.
4	Annexe A – Exigences obligatoires – O1 – « Le répondant doit s'identifier comme étant le fournisseur de services d'infonuagique (FSI), dont les services d'infonuagique disponibles sur le marché seront offerts par lui-même au Canada à l'étape de la demande de propositions du présent processus d'approvisionnement. » Quelle est la raison de cette demande? Tous les FSI qui se sont qualifiés aux fins de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC ont déjà fourni cette information lors du processus de qualification pour ce contrat/instrument.	Ce processus d'approvisionnement est ouvert à tous les fournisseurs potentiels et est un processus d'approvisionnement autonome. Par conséquent, toutes les exigences obligatoires doivent être remplies. Le résultat anticipé de cette soumission ne fera pas partie de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC, donc le répondant (FSI) devra fournir l'information tel qu'exigé dans l'IQ.
5	Annexe A – Exigences obligatoires – O2 – Emplacement des données – L'État pourrait-il confirmer la raison de cette demande? Tous les FSI qualifiés aux fins de l'entente-cadre ont déjà fourni cette information et ont démontré qu'ils se conformaient à cette exigence.	Le résultat anticipé de cette soumission ne fera pas partie de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC, donc le répondant (FSI) devra fournir l'information tel qu'exigé dans l'IQ.
6	Annexe A – Exigences obligatoires – O3 – Attestations de sécurité – De même que les autres FSI qualifiés aux fins de l'entente-cadre sur les services d'infonuagique du GC en vigueur, nous avons déjà fourni une confirmation de notre participation au programme d'évaluation de la TI des FSI qui a été établi par le CCC. Pourquoi demande-t-on de nouveau cette confirmation, puisqu'elle a déjà été fournie?	Ce processus d'approvisionnement est ouvert à tous les fournisseurs potentiels et est un processus d'approvisionnement autonome. Par conséquent, toutes les exigences obligatoires doivent être remplies. Le résultat anticipé de cette soumission ne fera pas partie de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC, donc le répondant (FSI) devra fournir l'information tel qu'exigé dans l'IQ. Le Canada a modifié le libellé des exigences obligatoires et les exigences de conformité pour O3
7	Annexe A – Exigences obligatoires – O4 – Programme de sécurité des contrats de SPAC – Les FSI qualifiés aux fins de l'entente-cadre (PBMM) du GC doivent satisfaire à cette exigence. Que veut exactement l'État en dehors de ce qui a déjà été fourni dans le cadre du processus de qualification aux fins de l'entente-cadre?	Ce processus d'approvisionnement est ouvert à tous les fournisseurs potentiels et est un processus d'approvisionnement autonome. Par conséquent, toutes les exigences obligatoires doivent être remplies. Le résultat anticipé de cette soumission ne fera pas partie de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC, donc le répondant (FSI) devra fournir l'information tel qu'exigé dans l'IQ. Le Canada a modifié le libellé des exigences obligatoires et les exigences de conformité pour O4
8	Annexe A – Exigence obligatoire – O5 – Langues officielles – Ce point constituait une exigence obligatoire pour être admissible aux fins de l'entente-cadre en vigueur. Pouvez-vous préciser pourquoi cette demande est faite de nouveau aux fournisseurs déjà qualifiés aux fins de l'entente-cadre?	Le résultat anticipé de cette soumission ne fera pas partie de l'entente-cadre de passation de marchés en matière d'infonuagique (PBMM) de SPC, donc le répondant (FSI) devra fournir l'information tel qu'exigé dans l'IQ.
9	Annexe A – Exigence obligatoire – Capacité de fournir des services infonuagiques publics à grande échelle disponibles sur le marché pour des programmes à grande échelle destinés aux citoyens – Étant donné que les FSI qualifiés aux fins de l'entente-cadre et qui satisfont à cette exigence ont des opérations de vaste portée et des capacités bien établies, l'État pourrait-il envisager d'utiliser des documents accessibles au public qui démontrent la capacité de ces fournisseurs à donner suite à des exigences de ce type en matière de disponibilité, d'extensibilité et de reprise après sinistre lors de la phase de l'IQ?	Le Canada examinera à un moment donné les documents accessibles au public qui démontrent l'habilité du (FSI)s à rencontrer cette exigence. Cependant, bien que les captures d'écran ou des documents similaires soient acceptables, comme indiqué dans l'IQ, "les références externes aux pages Web ne seront pas évaluées" et ne doivent pas être inclus dans la soumission.
10	Annexe A – Exigences obligatoires – O6 – Les données volumétriques figurant dans cette exigence d'évaluation de la capacité d'un FSI à fournir des services à grande échelle semblent correspondre davantage à des paramètres de mesure de la capacité des utilisateurs. Nous demandons à l'État de réexaminer et de reformuler cette exigence afin de mettre plutôt l'accent sur le résultat qu'EDSC cherche véritablement à obtenir, et ce, pour les raisons suivantes : d'abord, la capacité d'infrastructure requise en fonction du nombre d'utilisateurs simultanés varie substantiellement selon les éléments qui composent la pile de la plateforme technologique et l'architecture d'applications à laquelle on accède. Par exemple, s'il y a un millier de développeurs qui travaillent simultanément, on pourrait avoir besoin d'une puissance de calcul équivalente à 128 processeurs lorsqu'ils utilisent une pile technologique donnée, mais seulement 16 processeurs s'ils utilisent une autre pile technologique. Cela laisse beaucoup de place à l'incertitude et peut amener les FSI à formuler des hypothèses erronées, qui ne seront pas vraiment représentatives des besoins réels du Canada et d'EDSC au chapitre de la capacité. Par ailleurs, pour déterminer la conformité, le Canada demande aux FSI de fournir une documentation technique ou une description de leur système. Toutefois, la documentation fournie par les FSI à l'égard des services de type IaaS/PaaS (infrastructure en tant que service/plateforme en tant que service) contient en général des renseignements sur la capacité de calcul (processeurs, mémoire, stockage, opérations d'entrée-sortie par seconde, débit, etc.). Habituellement, la documentation fournie par les FSI ne comporte pas de données volumétriques concernant les utilisateurs (par exemple le nombre total d'utilisateurs, le nombre simultané d'utilisateurs de production ou de développeurs), car ces chiffres peuvent varier substantiellement selon les applications hébergées aux fins des services IaaS et PaaS fournis. Les mesures de la capacité de calcul mentionnées précédemment sont plus faciles à interpréter pour le Canada en vue de comparer la capacité des FSI à fournir des services à grande échelle. Nous vous demanderions d'envisager de reformuler cette exigence.	Le répondant devra démontrer sa capacité à fournir des services d'infonuagique à des programmes à grande échelle destinés aux citoyens, de nature et de taille similaires à ceux offerts par EDSC. Pour obtenir des informations de référence sur les mandats/Programmes d'EDSC, veuillez consulter https://www.canada.ca/en/employment-social-development/corporate.html Les données volumétriques fournies ne sont pas destinées au dimensionnement de l'infrastructure. Elles sont destinées à fournir un contexte et à aider le répondant à identifier ses meilleures références en fonction de la taille de ces programmes en terme d'utilisateurs externes (citoyens accédant au service) et d'utilisateurs internes (développeurs et utilisateurs de production). Les pièces justificatives requises doivent démontrer comment les services d'infonuagique d'infrastructure et les services d'infonuagique de support peuvent être fournis par le répondant pour répondre aux exigences de ces programmes à grande échelle destinés aux citoyens. La disponibilité, l'évolutivité, l'élasticité et la reprise après sinistre sont des éléments techniques particuliers qui prennent en charge ces programmes. Les références des clients doivent démontrer la capacité des fournisseurs en service d'infonuagique à fournir de l'infonuagique à des programmes à grande échelle destinés aux citoyens, de nature et de taille similaires à celles livrées par EDSC. S.v.p., voir la modification au critère O6 Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer qu'il est en mesure de fournir des services d'infrastructure infonuagique capables de répondre aux exigences de programmes à grande échelle destinés aux citoyens, comme ceux offerts par EDSC, en ce qui concerne la disponibilité, l'extensibilité et les capacités de reprise après sinistre. Dans sa réponse, le Répondant doit démontrer sa capacité à supporter les données volumétriques suivantes : • Plus de 8 000 000 de demandes de nouveaux participants par an (initiale et renouvellement) • Plus de 90 000 candidatures de participants par jour (pic) • Plus de 200 000 000 paiements de participants par an
11	Veuillez confirmer qu'EDSC préservera la confidentialité des renseignements confidentiels du proposant et que ces renseignements confidentiels seront utilisés uniquement aux fins de l'évaluation de sa réponse, sous réserve des lois applicables en matière d'accès à l'information.	Le Canada traite toute information fournie par le Répondant (FSI) en toute confidentialité et pour seul but d'évaluer la conformité aux exigences.

12	O-3 Le dernier rapport de l'évaluation du CCC sera-t-il accepté par EDSC comme preuve d'inscription dans le cadre du programme d'évaluation des TI du CCC?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 6.										
13	Le critère O6 exige que les répondants démontrent que leur plateforme infonuagique peut desservir simultanément 1 000 développeurs. Veuillez préciser si le GC exige que 1 000 développeurs puissent accéder à la même charge de travail du système en même temps ou si le GC a besoin qu'ils n'aient accès qu'au plan de gestion en même temps. De plus, veuillez confirmer que les références serviront à évaluer officiellement la capacité d'un fournisseur de services infonuagiques à répondre à cette exigence.	SVP. Vous référez à la réponse de la question 10.										
14	Le critère O7 exige que les répondants puissent offrir un service qui s'adapte jusqu'à une capacité de pointe de 1 000 % en tout temps. Le GC pourrait-il préciser quelle est la mesure de base pour l'augmentation des capacités? Se rapporte-t-elle au traitement, au trafic ou aux transactions, par exemple?	<p>Les « hyperscalers » doivent être en mesure de fournir des services à haute capacité et haute disponibilité capables de changer rapidement en fonction de la demande. Les types de demande seraient basés sur les besoins de prestation de services et pourraient inclure la capacité d'augmenter la puissance de traitement pour répondre aux besoins d'augmenter la puissance de traitement pour répondre aux besoins de traitement par lots, la capacité d'augmenter les services transactionnels pour soutenir l'adoption de nouveaux programmes et la capacité d'augmenter la capacité du réseau pour prendre en charge les transactions de données à grand volume à court terme. Les augmentations massives seront basées sur les besoins cycliques du programme et les besoins potentiels d'adaptation aux changements de politique du gouvernement.</p> <p>Les répondants peuvent développer leur description fournie dans O6 pour démontrer comment leurs services, dans plusieurs centres de données, peuvent être exploités par les clients pour gérer les changements de demande jusqu'à 1000%.</p> <p>La volumétrie fournie n'est pas à des fins de dimensionnement de l'infrastructure, mais pour démontrer la capacité des services d'infonuagique publique du répondant à fournir des programmes similaires à grande échelle destinés aux citoyens.</p>										
15	Les seuils de charge de travail sont normalement mesurés en fonction du nombre total de transactions/demandes/sessions au fil du temps par rapport au nombre d'utilisateurs que le système pourra soutenir. Les services infonuagiques sont conçus pour s'adapter et soutenir simultanément un grand nombre d'utilisateurs sans dégradation du rendement. Les composantes individuelles ont des limites, mais elles peuvent être mises à l'échelle pour répondre à des besoins plus importants. Par exemple, certains services de base de données peuvent offrir jusqu'à une quantité maximale (par hyperéchelle) de 8 000 demandes et 30 000 sessions en simultanément, les services d'analyse peuvent prendre en charge jusqu'à 1 024 séances ouvertes en simultanément, ainsi que 128 requêtes assorties de fonctions de gestion et priorisation de la charge de travail. Le GC envisagerait-il de modifier les paramètres pour les harmoniser avec la simultanéité des transactions, des demandes et des séances plutôt qu'avec les utilisateurs?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 10.										
16	Une durée de 10 ans ou plus est incompatible avec la décision du Canada d'acheter une solution d'infonuagique publique. L'entente d'une durée de 10 ans assortie de périodes d'option au gré du client obligerait les fournisseurs de services infonuagiques (FSI) à prendre des engagements sur mesure, y compris à maintenir un des logiciels commerciaux normalisés pendant une ou plusieurs décennies, même si la feuille de route des produits d'un FSI est habituellement limitée à trois à cinq ans. De plus, par leur nature, les solutions infonuagiques commerciales sont sujettes à changements importants au fil du temps. Pour cette raison, il est essentiel que le Canada réduise la durée de la période initiale à trois ou cinq ans et fasse en sorte que toute année d'option ou tout renouvellement soit assujéti à un accord mutuel. Le Canada peut réduire les risques connexes à ses activités en incluant les exigences minimales relatives à la base d'utilisateurs dans la DP, ce qui permettrait d'offrir de solides incitatifs commerciaux à l'entrepreneur pour tenir à jour maintenir les produits actuels ou les remplacer par des produits ayant des fonctionnalités similaires. Étant donné qu'aucun FSI ne peut s'engager à maintenir des produits au-delà de sa feuille de route actuelle, si aucun changement n'est apporté à la DP, il y a un risque qu'aucun FSI ne soit en mesure de présenter une réponse conforme aux exigences. Le GC tiendra-t-il compte de cette rétroaction?	Le Répondant ne prend aucun engagement sur la durée de l'entente ni sur les modalités à la suite de la phase de l'IQ. Conformément à la section 1.3 b) de l'IQ, l'étape de l'EAE fournira aux répondants qualifiés l'occasion de fournir des commentaires sur les exigences du Canada.										
17	Dans la saisie d'écran du formulaire 1 ci-dessous – Une réponse est-elle attendue pour cette section? <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">ISQ applicable pour la réponse</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Services infonuagiques publics offerts sur le marché proposés par le répondant</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">FSI des services infonuagiques publics offerts sur le marché qui sont proposés</td> </tr> </table>	ISQ applicable pour la réponse	Services infonuagiques publics offerts sur le marché proposés par le répondant	FSI des services infonuagiques publics offerts sur le marché qui sont proposés	Vous devez noter que le soumissionnaire est prié de remplir le formulaire 1 avant la clôture des soumissions, mais comme indiqué dans l'IQ, ce n'est pas obligatoire. Pour « ISQ applicable pour la réponse », veuillez indiquer EDSC#001							
ISQ applicable pour la réponse												
Services infonuagiques publics offerts sur le marché proposés par le répondant												
FSI des services infonuagiques publics offerts sur le marché qui sont proposés												
18	Quel certificat est requis ici? <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.</td> <td style="width: 50px;"></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaire) au Canada.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Le répondant possède un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Le numéro de certificat est valide et à jour.</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;">Le répondant atteste qu'il a soumis le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail d'EDSC.</td> <td></td> </tr> </table>	Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.		Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaire) au Canada.		Le répondant possède un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.		Le numéro de certificat est valide et à jour.		Le répondant atteste qu'il a soumis le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail d'EDSC.		Cela concerne le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi d'EDSC (SPC). Le SPC s'applique aux organisations qui ont un effectif combiné au Canada de 100 employés permanents à temps plein ou permanents à temps partiel ou plus; et avoir reçu un contrat de biens ou de services du gouvernement fédéral d'une valeur de 1 000 000 \$ ou plus (y compris les taxes applicables). Le numéro demandé est le numéro de l'Entente pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (AIEE) du SPC.
Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.												
Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaire) au Canada.												
Le répondant possède un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.												
Le numéro de certificat est valide et à jour.												
Le répondant atteste qu'il a soumis le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail d'EDSC.												
19	Il y a une limite de cinq pages et nous ne pouvons pas fournir de lien externe. Si la liste des services dépasse cinq pages, est-il acceptable de fournir un « sous-ensemble » des services disponibles?	Oui c'est acceptable, tant que ces services démontrent la conformité aux exigences O1, O2 et O5 comme indiqué.										
20	Recevrons-nous des réponses à toutes les questions des fournisseurs?	Oui, les questions et réponses seront mises à la disposition de tous les répondants intéressés par le biais d'une publication sur AchatsCanada.										
21	En ce qui concerne les deux références qui doivent être incluses à l'annexe A de notre réponse, l'État acceptera-t-il la présentation d'une seule personne-ressource de l'organisme en supposant qu'elle sera disponible dans les délais demandés pour répondre à l'appel ou au courriel de référence?	<p>Oui, un répondant ne peut soumettre qu'un seul contact par référence tant que le contact de référence fourni est disponible, sinon, la référence du client peut être rejetée et rendre la soumission du répondant à l'IQ non recevable.</p> <p>Comme demandé à O6, le fournisseur de services infonuagique du service infonuagique disponible dans sur le marché proposé doit fournir les détails de deux références client. La personne-ressource de référence du client, qu'elle soit principale ou secondaire, devrait être disponible pendant la période de deux semaines suivant la soumission de la proposition du répondant pour confirmer l'étendue des services fournis par le répondant. Les informations de référence du client du répondant fournies ne doivent pas dépasser 5 pages pour chacune des références fournies. Toutes les pages dépassant la limite de 5 pages ou les références externes à des pages Web ne seront pas évaluées.</p>										
22	Pouvez-vous confirmer (O1) que « seront offerts par lui-même au Canada » signifie que le FSI offrira les services d'infonuagique distincts au gouvernement du Canada seulement et que, par conséquent, la multilocation (avec des locataires autres que le GC) n'est pas acceptable?	<p>Le répondant doit être le Fournisseur de Service Inonuagique (FSI) du services infonuagique disponible sur le marché proposé tel que défini à l'Annexe B,</p> <p>Le répondant aura l'occasion, conformément à la section 1.3 b) de l'IQ pendant l'étape de l'AEA pour les répondants qualifiés, de fournir des commentaires sur les exigences du Canada.</p>										

23	Dans le critère O3, il est mentionné que pour être admissible à la phase d'évaluation de cet approvisionnement concurrentiel, le FSI doit avoir participé au programme d'évaluation de la sécurité des TI du CCC visant les FS. Les fournisseurs n'avaient pas tous la capacité d'être admissibles au moment de l'entente-cadre sur l'infonuagique Protégé B de SPC, mais ils en avaient les capacités. D'autres appels d'offres ouverts actuels du gouvernement du Canada permettent d'obtenir la certification au moment de l'attribution du contrat. Afin de permettre la proposition de solutions modernes, sécurisées, novatrices et durables, SPC pourrait-il modifier cette exigence pour permettre la certification au moment de l'attribution du contrat?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 6
24	À l'appui des données volumétriques, le service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer sa capacité de soutenir une charge de travail : d'au moins 1 000 développeurs simultanés; d'au moins 20 000 utilisateurs en mode production d'EDSC simultanés; d'au moins 100 000 citoyens simultanés, lesquels utilisent les applications offertes par l'entremise du service d'infonuagique. Afin que nous puissions démontrer que nous respectons le critère O6 et fournir deux (2) références appropriées, pouvez-vous fournir des conseils sur ce qui serait jugé conforme? Sans diagrammes techniques détaillés et sans preuve de la solution élaborée à l'appui de la mise en place et de la mise en œuvre, il serait difficile de prouver la conformité. SPC serait-il en mesure de fournir des détails volumétriques qui sont plus justifiables par les cas d'utilisation de nos clients, c.-à-d. le nombre de machines virtuelles/conteneurs requis par rapport au nombre de développeurs, d'utilisateurs et de citoyens?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 10.
25	Dans le critère O7, il est indiqué qu'il était nécessaire d'avoir une capacité qui peut s'adapter jusqu'à une capacité de pointe de 1 000 %. a) Pouvez-vous expliquer pourquoi EDSC aurait besoin d'une capacité de pointe de 1 000 % (10 fois) et est-ce que 1 000 % est une exigence exacte? b) Ce critère O1 quant à la capacité de pointe est-il exigé uniquement pour le gouvernement du Canada et le gouvernement du Canada a-t-il la capacité d'adapter rapidement ses services pour que la capacité de pointe soit obligatoire? c) L'État s'attend-il à ce qu'une capacité de pointe de 1 000 % soit fournie dans un centre de données particulier ou peut-elle l'être dans plusieurs centres de données particuliers?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 14.
26	Compte tenu de la taille et de la portée de cette exigence, l'État prend-il un engagement réservé minimal pour les services pendant la durée du contrat?	Le Canada tient à informer les répondants que l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE) donnera aux répondants qualifiés l'occasion de fournir des commentaires sur les exigences du Canada.
27	L'État a-t-il l'intention d'utiliser ses propres licences de logiciels, de tirer parti d'un marché ou des deux?	Le Canada tient à informer les répondants que l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE) donnera aux répondants qualifiés l'occasion de fournir des commentaires sur les exigences du Canada.
28	Nous vous écrivons au sujet de l'EDSC IQ #001. SPC et EDSC envisageraient-ils de prolonger la date de clôture de cette IQ? Nous sommes très intéressés à participer à ce marché ; cependant, pour que nous puissions terminer notre examen et préparer une réponse, une prolongation de 4 semaines serait nécessaire. Nous avons également identifié quelques questions qu'ils aimeraient soumettre, et une prolongation serait nécessaire pour que nous le fassions étant donné que les questions devaient être	La clôture de l'IQ a été prolongée conformément à la modification no 003.
29	Nous avons complété tous les détails techniques de toutes les questions obligatoires, bien que O6 ait été lié aux références que nous corrélons afin que nous puissions fournir les références les meilleures et les plus pertinentes pour cette sollicitation. Nous pensons que la pré-soumission visait simplement à passer en revue les exigences techniques et n'exigeait pas les références avant la soumission de la demande de soumissions finale. Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer que c'est correct.	Si des références ne sont pas fournies à la clôture du processus de vérification de la conformité préalable à la soumission, cela sera noté comme une lacune. Cependant, les références ne seront validées qu'après la clôture de l'IQ et ne seront pas vérifiées à l'étape de vérification de la conformité préalable à la soumission. Pour plus de clarté, les commentaires fournis lors de l'étape de vérification de la conformité préalable à la soumission n'incluront pas les commentaires sur les références fournies. Conformément à O6, les références DOIVENT être fournies à la clôture de l'IQ.
30	Comme nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions qui sont fondamentales pour notre réponse à l'IQ, nous sommes maintenant dans une position où nous n'aurons pas assez de temps pour finaliser notre réponse afin de la soumettre avant la date limite d'examen pré-soumission. Nous aimerions demander une prolongation de la date limite de soumission de l'examen préalable aux soumissions et, par conséquent, de la date limite de l'IQ afin que nous puissions disposer d'un délai raisonnable pour préparer notre réponse une fois que nous aurons reçu des réponses à nos questions.	La clôture de l'IQ a été prolongée conformément à la modification no 003.
31	En ce qui concerne l'IQ ESDC #001 (Services infonuagique à long terme), je sais que nous avons dépassé la période de clarification, mais nous nous demandons si nous pourrions demander des éclaircissements sur l'exigence de références. Q1 : Les références fournies à l'annexe A doivent-elles respecter les données volumétriques énumérées dans O6 a à c ? À savoir, un minimum de 1 000 développeurs simultanés, un minimum de 20 000 utilisateurs de production simultanés et un minimum de 100 000 citoyens simultanés ? Q2 : Pourriez-vous, s'il vous plaît, définir le poste de « développeur » tel qu'indiqué dans la partie a de O6 ?	SVP. Vous référez à la réponse de la question 10
32	Nous avons remarqué que la date limite de soumission des soumissions a été prolongée jusqu'au 14 avril 2023, mais la date de clôture de l'IQ ne l'était pas. Nous nous félicitons de l'extension pour la pré-offre et envisageons de soumettre une réponse pour commentaires ; cependant, nous sommes préoccupés par le temps limité entre la date limite de pré-soumission et la date de clôture de l'IQ. Il n'est pas clair quand SPC fournirait des commentaires à la suite d'une soumission préalable à la soumission et si cela laissera suffisamment de temps aux répondants pour évaluer les commentaires et, au besoin, ajuster le document de réponse à temps pour la date de clôture. Nous vous demandons de bien vouloir prolonger la date de clôture équivalente à la prolongation prévue pour les soumissions pré-soumission.	Les clôtures de la pré-soumission et de l'IQ ont été prolongées conformément à la modification no 003. Le Canada fournira une rétroaction préalable à la soumission conformément aux exigences documentées à la section 3.4.g de l'IQ.
33	Nous avons envoyé notre réponse au format pdf – serait-il plus simple de la revoir au format Word ? De plus, allez-vous examiner les références à ce moment-là ou allez-vous attendre la soumission finale ?	Veillez vous référer à la section 3.5b de l'IQ pour les types de documents acceptés. En ce qui concerne les références, veuillez vous référer à la réponse de Q10.